

Dossier de presse du Tribunal International du Peuple sur le génocide en Indonésie en 1965-1966



IPT1965



TABLE

BALI SURF STORIES

| | |
|--|-----|
| Pourquoi je n'aime pas faire du surf sur la côte Est de Bali <i>Traduction française par Réseau Indonésie</i> | P.4 |
|--|-----|

CAHIERS D'HISTOIRE, Revue d'Histoire Critique

| | |
|---|-----|
| Faire sortir de l'oubli le massacre de masse en Indonésie (1965) Didier Monciaud et Mulyandari Alisyah | P.8 |
|---|-----|

HUMANITÉ

| | |
|---|------|
| Indonésie 1965, la plus terrible des répressions anticommunistes Ibarruri Aidit Sudharsono | P.12 |
|---|------|

TIME Magazine

| | |
|---|------|
| 50 ans après, la mémoire des tueries anti communistes hantent toujours l'Indonésie <i>Traduction française par Réseau Indonésie</i> | P.14 |
|---|------|

TEMPO Journal indonésien

| | |
|--|------|
| 1965 IPT: Jokowi exhorté à présenter ses excuses Purwani Dyah Prabandari (correspondent de TEMPO à La Haye) <i>Traduction française par Réseau Indonésie</i> | P.18 |
|--|------|

ALTER ASIA

| | |
|---|------|
| Compte-rendu du Tribunal Populaire International pour l'Indonésie sur les événements de 1965 Gani A Jaelani | P.19 |
|---|------|

EUROPE-SOLIDAIRE

| | |
|---|------|
| Rapport Final du TPI 1965 <i>Traduction française par Anthony Crezegut</i> | P.23 |
|---|------|

WWW.INITIATIVE COMMUNISTE

| | |
|---|------|
| Indonesie: Le génocide anticommuniste reconnu par Tribunal International des Peuples 1965 (IPT 1965) | P.27 |
|---|------|

THE JAKARTA POST

| | |
|---|------|
| Pourquoi le Tribunal Conclut au Génocide Nursyahbani Katjasungkana <i>Traduction française par Réseau Indonésie</i> | P.30 |
|---|------|

THE JAKARTA POST

| | |
|--|------|
| Symposium sur 1965: La Façon indonésienne de faire face à son sombre passé <i>Traduction française par Réseau Indonésie</i> | P.33 |
|--|------|

CNN INDONESIA

| | |
|---|------|
| Luhut, Représentant officiel de l'Indonésie, répond au jugement de l'IPT 1965 <i>Traduction française par Réseau Indonésie</i> | P.35 |
|---|------|

BERGELORA, journal indonésien

| | |
|---|------|
| Dévoiler l'histoire de 1965, IPT félicite le LEMHANAS <i>Traduction française par Réseau Indonésie</i> | P.36 |
|---|------|

INDONESIA AT MELBOURNE, journal de l'Université Melbourne

| | |
|---|------|
| The IPT 1965 is a historic moral intervention, Will it finally lead to action Katharine McGregor et Jemma Purdey | P.38 |
|---|------|

Pourquoi je n'aime pas faire du surf sur la côte Est de Bali



Exhumation de fosse commune à Banjar adat Mesean, Desa Pakraman Batuagung, Kabupaten Jembrana, Bali

Un jour très chaud en décembre 1965. J'avais 9 ans, un garçon blond, bronzé Bali bulé. Un Balinais que je n'avais jamais vu avant, penché sur le canapé du salon de la maison de mes parents à Klungkung, Bali Est. Il puait d'effroi : âcre, amer, mordant. Il se tut, les mains jointes entre ses genoux. Un ancien membre de l'organisation du parti communiste local, il était impuissant, désespéré, condamné à la mort, une marque peinte non pas par la pâleur grise de sa peau, mais par la puanteur. Je n'oublierai jamais cette odeur.

Dehors, sur la rue en face de notre maison ont défilé des escouades de balinais en noir avec des machettes et des lances, certains avec des armes à feu. Le Taming, un escadron de mort. Efficace. Mortel.

Ils étaient les nationalistes victorieux, omniprésents et a fond sur la chasse aux communistes, qui étaient seulement un an auparavant prêt à prendre le pouvoir politique et le contrôle de l'avenir du pays. Pendant ces mois brutaux, sombres, et ravagé par la folie balayant l'île, on estime que 50 000 Balinais ont été abattus par d'autres balinais, tués pour être communistes et pour être de gauche et pour avoir dit ou fait de « mauvaises » choses par rapport à ces ennemis, même (dans un cas enregistré) pour avoir fourni une lanterne à pompe (lampu petromax) pour un rassemblement communiste.

Klungkung avait une grande présence du PKI, avec la plupart des familles de castes brahmanes élevées, membres du Parti. Les enfants avec qui j'avais joué dans les rues, les champs et les arbres banyan ont tout simplement disparu. Des milliers de cadavres ont été jetés dans les ravins de l'estuaire de la mer, et dans l'océan lui-même. Un journaliste qui était resté avec nous, a témoigné avoir vu une série de corps flottants dans les vagues, et les requins s'en nourrir tranquillement. Voilà pourquoi je n'aime pas surfer sur les plages de sable et les corniches de grès orientale noir. Il y a quelque chose sinistre dans cette eau, les vagues rugissantes, les rouleaux au large. Il y a un endroit particulier près de Klungkung, maintenant sur le guide Surf Radar, où j'ai carrément refusé de surfer – j'ai eu la chair de poule juste debout sur la plage.

Lorsque nous avons déménagé à Gianyar quand j'étais adolescent, je devais moi-même pagayer sur de nombreuses plages et faire des pauses autour de là-bas, mais je ne suis jamais resté longtemps. Ce ne fut pas des requins, ou d'être tout seul au bout du monde, mais ce que les Balinais appellent le royaume invisible, qui miroitait très proche tout autour de moi. Les Balinais ont un mot pour les endroits comme là bas « angker » et ils savent exactement ce dont je parle, qui n'est pas vraiment « effrayant », mais mystique, spirituellement chargé, dangereux.

Je ne sais pas combien de visiter surfeurs, ou même de surfeurs expatriés résidents, connaissent ce chapitre sombre et terrible de l'histoire moderne balinaise, mais je peux vous dire que tous les Balinais d'un certain âge ont des souvenirs de cette époque violente, souvenirs dont ils sont réticents à parler. Chaque village côtier et ville de Bali qui a été transformée en une destination de surf cache ses propres champs de bataille secrets, ses lieux de sépulture oubliés.

En 2009, lors d'un sondage auprès des étudiants universitaires à Jakarta, la moitié des personnes interrogées ne le savait pas non plus. Après tout, l'affaire Gestapu (comme on l'appelle communément), et les massacres ultérieurs, se sont produits il y a près d'un demi-siècle. Quelle importance y-a-t-il à écrire à ce sujet aujourd'hui ?

Il y a un certain nombre d'autres excellentes raisons pour lesquelles il est pertinent d'écrire à ce sujet, notamment de ce qui est un vrai cliché, que ceux qui ne se souviennent pas de leur histoire sont condamnés à la répéter (et telle est la nature humaine que ceux qui se souviennent répètent de toute façon). Mais voici une autre raison plus proche d'ici. Presque tous vous rencontrez des Indonésiens et Balinais d'un certain âge, qui ont vécu les événements de 1965 ou les années qui ont suivi, et ont des souvenirs vifs de cette époque horrible. Ils ne parlent pas beaucoup, ils n'aiment pas en parler, mais il est là. Il est le traumatisme cicatrisé sous la surface de cette île paradisiaque.

La découverte de ces os a fait la une des journaux locaux. Le fait que l'affaire GESTAPU reste un sujet sensible est illustrée par les commentaires cités faits par le chef du village, qui fait preuve d'un sens finement calibré de l'ambiguïté : « Peut-être que ces os sont ceux de victimes de 1965, mais peut-être pas, parce que beaucoup de cadavres non identifiés étaient également enterrés ici jusqu'en 1997 ».

Le chef du village a déclaré que les os auraient une cérémonie de crémation « agar Nanti tidak terjadi masalah » – « pour que plus tard, il n'y ait pas des problèmes » – c'est un plaisir de lire entre les lignes.

Sur Bali, une telle découverte macabre d'ossements oubliés n'a rien de nouveau. Beaucoup de ces tombes ont été découvertes périodiquement au cours des décennies, souvent par la construction d'une villa en bord de mer ou d'un hôtel.

Qu'est-ce qui est arrivé en 1965, et pourquoi ? Livres, tomes et thèses de doctorat ont été écrits sur ce sujet, je vous laisse faire votre propre recherche, mais pour ceux qui ne connaissent rien et sont intéressés, vous pouvez commencer par lire mon livre « The Bones in the Dark Moon ». Pour les Indonésiens et balinais qui lisent ceci, je tiens également à Mohon maaf (je vous demande pardon). Je sais que pour ceux qui l'ont vécu, ou avaient de la famille qui l'ont vécue, cette histoire est personnelle. Ce sont plus que des faits. C'est de la chair et c'est du sang, les tueurs et les tués. Le livre est seulement là pour redessiner une expérience personnelle de quelqu'un qui veut la livrer à vous.

Ce fait, il arrive parfois à la surface. À la mi-Janvier 2013, sur cette plage de Gianyar, de hautes vagues érodent trois fosses communes et non marquées. En 1965, les rizières et les plantations de noix de coco et les estuaires des rivières ornaient cette côte, vide à midi (le midi est un moment de « angker » où le voile entre les deux mondes s'amincit dangereusement) et abandonné pendant la nuit, un bon endroit pour vider les corps par milliers.

Faire sortir de l'oubli le massacre de masse en Indonésie (1965)

Didier Monciaud et Mulyandari Alisyah Coetmeur



Les sanglants événements survenus en Indonésie à l'automne 1965 restent encore aujourd'hui largement méconnus du grand public et sont peu évoqués par les médias. Début octobre 1965 débute l'un des pires massacres de masse du XXe siècle, de communistes ou supposés, avec l'appui des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Australie. Les estimations varient de 500 000 à plus d'un million de personnes, sans compter les interpellés, les déportés, les torturés et les victimes de viols de masse.

L'influence du Parti communiste indonésien (PKI), l'un des plus puissants au monde avec environ un million d'adhérents, inquiète Washington dans le contexte de la guerre du Vietnam. La violente campagne anticomuniste prend la forme d'une sanglante chasse à l'homme.

L'initiative du « Tribunal populaire Indonésie 1965 », présentée dans l'article qui suit par Mulyandari Alisyah Coetmeur, présidente du Réseau Indonésie, s'inscrit dans la lignée du « Tribunal international des crimes de guerre », initié par Bertrand Russell et Jean-Paul Sartre en 1966 pour évaluer l'intervention militaire des États-Unis au Vietnam, et d'autres initiatives ultérieures du « Tribunal permanent des peuples » initié par la fondation Lelio Basso.

Elle a pour principal objectif de rétablir les faits et d'avancer un argumentaire juridique à partir de rapports et de témoignages. Cette campagne repose sur une mobilisation populaire et médiatique pour qu'enfin, un demi-siècle après, ce sombre épisode et ses responsables soient connus. Elle a besoin d'appuis, qu'ils soient financiers, médiatiques ou politiques.

Les Cahiers d'Histoire participent à ce mouvement de solidarité avec une série d'initiatives :
Vendredi 2 octobre 2015 à 18 h, projection du documentaire *The look of silence* (2014) de Joshua Oppenheimer, suivi d'un débat, au Lycée Maurice Ravel, 89 cours de Vincennes, 75020 Paris.

Vendredi 6 novembre 2015, réunion-débat avec différents spécialistes
Nous invitons nos lecteurs à y participer activement. Plus de renseignements sur notre site internet :
<http://chrhc.revues.org>



Massacres de 1965 en Indonésie : dévoiler la vérité, demander justice

L'année 2015 est marquante pour l'Indonésie, car on y commémore trois événements fondateurs : le 50^e anniversaire du massacre de 1965, le 60^e anniversaire de la conférence de Bandung et le 70^e anniversaire de l'indépendance.

Le rêve d'indépendance et de décolonisation a été réalisé par la lutte armée, ainsi que par la diplomatie. En août 1945, l'Indonésie était déclarée indépendante de son colonisateur japonais, qui l'avait occupée pendant trois ans et demi. Mais l'ancien colonisateur hollandais considérait cette déclaration comme une invitation à rétablir son pouvoir en Indonésie. En défendant leur indépendance, les leaders indonésiens ont compris qu'il ne suffisait pas de gagner son indépendance, mais qu'il fallait aussi lutter contre la colonisation. Cette idée a été inscrite dans la politique du gouvernement indonésien de Soekarno. Dans cette logique, la conférence de Bandung a été organisée afin de former alliance avec des pays nouvellement indépendants, pour sortir de l'influence des pays colonisateurs et de la guerre froide. Tout a basculé après l'événement tragique qu'on connaît aujourd'hui sous le nom de « G30S ». Depuis, l'Indonésie est devenue le « bon élève » du capitalisme.

Qu'est-ce que le G30S ?

Après l'enlèvement et l'exécution de la haute hiérarchie de l'armée indonésienne par des colonels de l'armée de terre dans la nuit du 30 septembre 1965, le général Soeharto, le seul général de haut rang qui n'avait pas été enlevé, a accusé le Parti communiste indonésien d'être l'auteur de cet événement. Il a ensuite planifié une exécution des membres des organisations de gauche. On estime à environ un million le nombre de personnes assassinées entre 1965 et 1966. Des centaines de milliers de personnes ont été pourchassées et détenues sans procès. Beaucoup ont été assassinées. Des dizaines de milliers ont été envoyées en camp de travail forcé dès 1966 ...

... et jusqu'à la fin de 1979. L'armée a construit un mythe selon lequel des jeunes filles communistes auraient séduit et castré les généraux enlevés et les auraient assassinés. Ce mensonge a enflammé les milices de jeunes, qui ont commis la plupart des assassinats, sous la coordination de l'armée. Le communisme et le socialisme ont été présentés comme une forme d'athéisme et de perversion. Ayant perdu le pilier majeur de sa puissance, le président Soekarno a été balayé par Soeharto l'année suivante. Des centaines de personnes ayant refusé de soutenir le « Nouvel Ordre » de Soeharto ont été confrontées au harcèlement et ont perdu leur passeport indonésien.

Pendant les 32 ans de règne de Soeharto, l'évocation de ce massacre et d'autres crimes contre l'humanité n'a pas été possible. Même aujourd'hui, les groupes d'extrême droite (ultra nationalistes, religieux) empêchent la recherche de la vérité et de la justice. La société indonésienne, y compris les jeunes, est encore mal informée à propos de ce moment crucial de son histoire. Les auteurs des massacres jouissent toujours d'une totale impunité.



Situation actuelle

Le déclin de Soeharto a permis d'établir une Commission nationale des droits de l'homme en Indonésie. En juillet 2012, cette commission a publié un rapport sur les crimes contre l'humanité en 1965 et 1966. Des preuves incontestables amènent à la conclusion qu'il y avait un massacre « généralisé et systématique ». La Commission reconnaît que les victimes ont été ciblées pour leurs liens présumés avec le Parti communiste indonésien (PKI) et reconnaît l'État indonésien comme l'instigateur des crimes, soulignant que « ces événements sont le résultat de la politique étatique visant à exterminer les membres et sympathisants du PKI, qui étaient accusés d'avoir mené un coup d'État ». La Commission a recommandé :

- une enquête par le procureur général ;
- la création d'un tribunal « ad hoc » des droits de l'homme pour juger les auteurs présumés ;
- l'établissement par le gouvernement d'une « commission de vérité et de réconciliation ».

Malgré ces recommandations, le gouvernement indonésien ne fait rien, hormis une proposition de loi sur une « Commission de vérité et de réconciliation », qui malheureusement ne mentionne pas la responsabilité de l'auteur des violations.

Que faire ?

La responsabilité première incombe à l'État indonésien, à la fois pour ses actions et pour son incapacité ces cinquante dernières années à poursuivre les auteurs de tous rangs, à s'excuser officiellement, et à accorder des réparations et d'autres voies de recours utiles aux victimes et à leurs familles. Cet échec et le manque de volonté d'agir ont persisté malgré des demandes répétées de survivants, de chercheurs et d'associations du mouvement social. Pendant ce temps, les politiques discriminatoires et la poursuite des violences par les groupes anticommunistes contre les familles des victimes du massacre de 1965-1966 ont été omniprésentes jusqu'à aujourd'hui. L'épuisement des procédures juridiques nationales oblige et donne le droit au peuple de chercher la justice devant les instances juridiques internationales.

Le « Tribunal international du peuple pour les crimes contre l'humanité de 1965 » est urgent à établir, pour que les défaillances de l'État indonésien ne fassent pas taire les voix des survivants, ni ne permettent au gouvernement d'échapper à ses responsabilités pour ces crimes contre l'humanité. Il est urgent de remédier à la tendance historique à banaliser, excuser, marginaliser et masquer les crimes contre l'humanité. La reconnaissance et l'attribution de la responsabilité de ces crimes aideront la société indonésienne à vivre en paix et en sécurité.

Qui va le faire ?

Une association basée aux Pays-Bas, constituée d'Indonésiens, d'Européens, de chercheurs, de militants des droits de l'homme et de survivants, a été établie pour organiser ce tribunal. Une commission de juges est composée de personnes compétentes dans divers tribunaux du peuple et tribunaux criminels internationaux. Des Indonésiens vivant dans différents pays européens ont soutenu cette initiative en faisant campagne dans leur pays de résidence afin d'élargir le soutien à ce tribunal. En France, cette campagne a été menée par le « Réseau Indonésie » dès sa création. Le comité consultatif est constitué de militants des droits de l'homme, indonésiens pour la plupart, et de personnes influentes au niveau international. Des réalisateurs de cinéma contribuent à ce que les témoignages soient suffisants et représentatifs pour chaque accusation. Il y a au moins neuf chefs d'accusation définis.

Ce tribunal siègera à La Haye, du 10 au 13 novembre 2015. Le jugement sera présenté devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève, qui va poser des questions au rapporteur du gouvernement indonésien pendant la session de « questions au gouvernement » programmée en 2016.

Pour réussir cet important travail, tant historique que juridique, nous avons besoin du soutien politique et financier des décideurs politiques, de toutes les organisations de défense des droits de l'homme et des représentants du mouvement social et de la société civile.

Référence papier

Didier Monciaud et Mulyandari Alisyah Coetmeur, « Faire sortir de l'oubli le massacre de masse en Indonésie (1965) », Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique, 128 | 2015, 155-160

Référence électronique

Didier Monciaud et Mulyandari Alisyah Coetmeur, « Faire sortir de l'oubli le massacre de masse en Indonésie (1965) », Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique [En ligne], 128 | 2015, mis en ligne le 01 juillet 2015, consulté le 12 août 2016. URL : <http://chrhc.revues.org/4635>

Indonésie 1965, la plus terrible des répressions anticommunistes

IBARRURI AIDIT SUDHARSONO HUMANITÉ, VENDREDI 30 OCTOBRE 2015



Ibarruri Aidit Sudharsono exilé, fille de l'ancien président du Parti communiste indonésien DN AIDIT.

Le massacre des militants communistes et de nombreux progressistes a débuté le 30 septembre 1965 et s'est poursuivi pendant de longs mois sous le commandement du général Suharto qui, avec l'appui des USA, voulait renverser Sukarno, père de l'indépendance indonésienne.

En 1965, le Parti communiste indonésien (PKI) était le quatrième parti dans le pays, le premier à Java, et, en importance, le troisième Parti communiste au monde avec ses 3 millions d'adhérents, après le Parti communiste d'Union soviétique et le Parti communiste chinois. Il était fort du soutien d'au moins 20 millions de sympathisants, réunis dans des organisations proches du PKI. Le parti soutenait le régime Sukarno, père de l'indépendance du pays et premier président de la République, et un des dirigeants du mouvement anti-impérialiste des non-alignés. La victoire de la Chine populaire et les échecs français de la guerre du Vietnam menaçaient la position des pays des

anciens colonisateurs et des États-Unis, le nouveau venu. Ce dernier craignait une expansion continue du mouvement communiste.

En 1963, les États-Unis ont donc décidé d'éliminer Sukarno qui échappait de plus en plus à leur contrôle et se rapprochait du camp dit « socialiste ». Pour cela, il fallait absolument éliminer le Parti communiste qui était un des piliers les plus importants du régime de Sukarno, ainsi que toute la gauche indonésienne. La suite est connue, avec le pillage total de la richesse du pays : gaz, pétrole, bauxite, nickel, cuivre, or, bois, etc. L'assassinat de sept généraux de l'armée de terre, dont on ne connaît toujours pas les véritables commanditaires, a permis au général Suharto, alors commandant du Kostrad (Réserve stratégique de l'armée de terre – NDLR), d'en faire porter la responsabilité au PKI, et avec la bénédiction et l'appui désormais dévoilé des États-Unis, de lancer une campagne de diffamation pour enflammer la « colère » des populations et les pousser aux massacres les plus atroces.



Les massacres ont commencé par Java Ouest, et progressivement se sont étendus vers Java Central, puis Java Est. Les listes des personnes à exécuter ont été établies par les agents de la CIA et transmises à l'armée ; elles étaient vérifiées par les responsables locaux ; et les exécutions étaient assurées par les groupes paramilitaires composés principalement de jeunes islamistes (Ansor et Banser) entraînés et armés par l'armée de terre. Et les massacres ont continué régulièrement à s'étendre : Sumatra, Sulawesi, même les petites îles comme Kupang, Buton, Flores, Sabu, Alor... pas un lieu n'a été épargné.

Ces massacres ont été massifs, systématiques, méthodiques. Ce furent les pires après l'holocauste de la Seconde Guerre mondiale commis par les hitlériens. Le nombre des victimes se situe entre 500 000 et 3 millions de personnes assassinées. Au moins 2 autres millions furent emprisonnées ou déportées dans les camps. La liste des camps de concentration et des prisons serait malheureusement bien longue à énumérer. Une des conséquences parmi les plus dramatiques de cette répression concerne le sort de centaines milliers d'enfants, abandonnés après la disparition de leurs père et mère, vivant dans les rues, de mendicité, de trafics en tout genre, de prostitution.

Tout au long de ces cinquante années, le peuple indonésien n'a cessé de lutter, malgré les répressions, malgré les disparitions forcées des activistes. En 1998, lors de « la crise financière asiatique », la colère populaire a chassé Suharto du pouvoir. Depuis l'Indonésie est entrée dans l'ère qu'on appelle « reformasi », celle des réformes. La presse est devenue libre, le rôle des militaires a été progressivement amoindri, même s'il reste encore présent, petit à petit on construit l'État de droit.

À ce jour, avec le nouveau président Joko Widodo (surnommé « Jokowi »), de premières avancées ont déjà eu lieu : école et fournitures scolaires gratuites pour tous les enfants, notamment les enfants des familles les plus démunies ; gratuité des soins ; autant de signes concrets que l'ère des réformes concerne aussi les couches les plus défavorisées du peuple... Si, lors de sa campagne électorale, le président Joko Widodo a effectivement promis de régler ce problème des graves violations des droits de l'homme au cours de l'ère Suharto, il n'en demeure pas moins, qu'en juin dernier, il a signé un projet de loi de révision du Code pénal stipulant en son article 219 l'interdiction de diffuser la pensée communiste, et sanctionnant toute diffusion, que ce soit verbalement ou par écrit, par quelque canal de communication que ce soit, d'une condamnation ...

... jusqu'à sept ans de prison. Est passible d'une peine jusqu'à dix ans de prison toute tentative de fonder une organisation soupçonnée de collusions communistes. Récemment, Joko Widodo a confirmé qu'il n'allait pas présenter, au nom du gouvernement, d'excuses aux victimes des massacres de 1965.

Ce n'est pas trop de dire que la route est encore longue sur la voie d'une démocratie assumée, mais la vérité commence à surgir, la justice viendra. Du 10 au 13 novembre prochain, il y aura un Tribunal international des peuples à La Haye (Pays-Bas) pour juger le gouvernement indonésien sur le génocide de 1965 et les crimes contre l'humanité, et le jugement sera présenté par la commission de l'ONU.

Le génocide indonésien, oublié de l'Histoire

L'ancienne colonie hollandaise est presque totalement méconnue en France, à part quelques informations, comme l'annonce de l'élection du nouveau président Joko Widodo l'année dernière, ou bien, en 2013, une commande par la compagnie indonésienne à bas coûts Lion Air de 234 appareils A320 pour un montant de 18,4 milliards d'euros, ou la promotion de l'île paradisiaque de Bali, un des hauts lieux de prédilection des touristes. Pourtant, avec plus que 14 000 îles, il s'agit du plus grand archipel au monde. Avec une population estimée à 250 millions de personnes (4 fois plus que la France), il s'agit du 4^e pays le plus peuplé au monde, du premier pays à majorité musulmane pour le nombre de croyants. Sa culture est méconnue, son histoire l'est tout autant, notamment ce génocide.

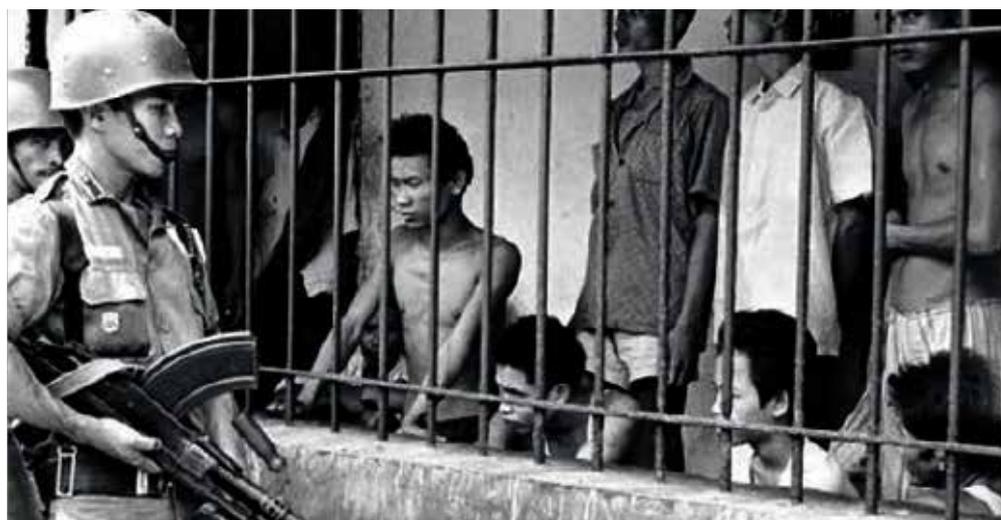
Repères

1942 Débarquement des troupes japonaises, qui met fin à l'administration néerlandaise.

17 août 1945 Proclamation de l'indépendance par Sukarno et Mohamed Hatta.

16 décembre 1949 Les Pays-Bas acceptent le transfert de souveraineté à la République d'Indonésie.

Avril 1955 Conférence des nations à Bandung, qui préfigure le mouvement des non-alignés.

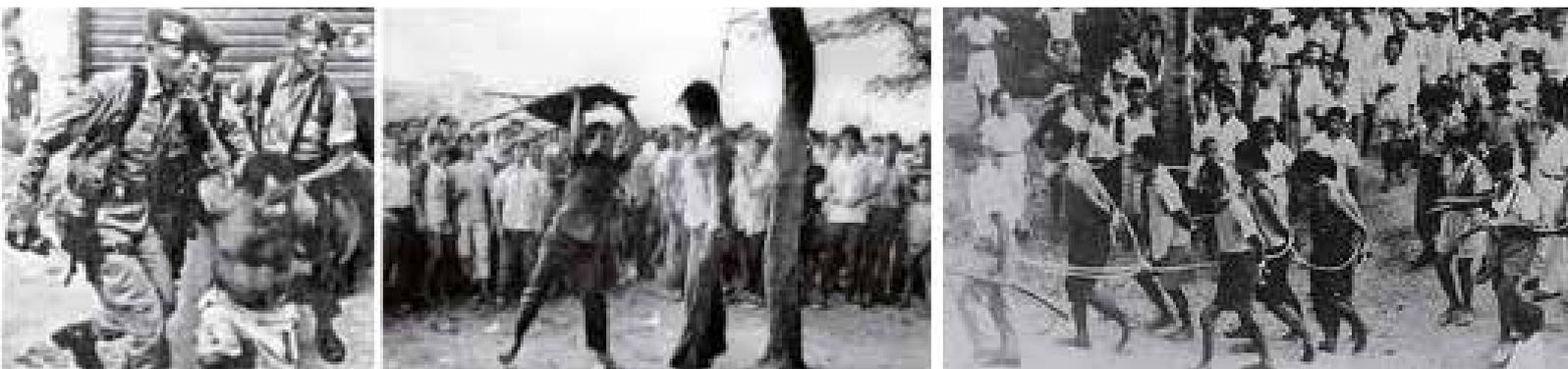


Les arrestations ont commencé sur l'île de Java, où le parti communiste (PKI) était alors la première force politique, comme ici, à Tangerang, dans la banlieue de Jakarta.

Photo : Bettmann/Corbis

50 ans après,

la mémoire des tueries anti communistes hantent toujours l'Indonésie



Selon certaines estimations, un million ou peut-être encore plus ont été tués, mais un demi-siècle plus tard, l'Indonésie doit encore réaliser toute sorte de réconciliation avec l'un des épisodes les plus sombres de son histoire.

Le film primé de Joshua Oppenheimer *The Look of Silence* (le silence du regard), le pendant de son documentaire nominé aux Oscars *The Act of Killing* (l'acte de tuer), sera projeté semi-clandestinement dans différentes villes en Indonésie mercredi et jeudi. C'est la vision poignante de ces journées du 30 septembre et 1^{er} octobre 1965, qui marquent le 50^e anniversaire du début du massacre anticommuniste en Indonésie - un bain de sang considéré comme l'une des pires atrocités du 20^e siècle.

Tandis que le premier film **The Act of Killing** se concentre sur les auteurs d'une orgie sanglante, le deuxième **The Look of Silence** suit un homme qui cherche à obtenir des excuses de ceux qui ont tué son frère.

C'est un souhait partagé par tous les survivants et toutes les familles des victimes. « *L'étape cruciale espérée sont des excuses nationales* », dit Oppenheimer. « *Ce n'est pas le but ultime, mais c'est le premier pas fondamental* ». Mais des excuses officielles sont peu probables parce que, en dépit d'une volonté croissante de certains à faire face à ce sujet, la tragédie 1965 reste une question très controversée en Indonésie. Les tentatives de discuter et d'enquêter sur les massacres de 1965, à partir de la projection des deux documentaires ou de l'exhumation des fosses communes, se heurtent souvent à l'intimidation des autorités et des groupes paramilitaires.

On estime que 500 000 à 1 million de personnes (certains parlent même de millions) périrent en 1965-66 pendant que l'armée, les groupes paramilitaires et les organisations religieuses ont traqués les membres et présentés comme tels du Parti communiste indonésien (qui a été tenu pour responsable de la mort de six généraux de l'armée, les 30 septembre et 1 octobre 1965), et les sympathisants de gauche ; les chinois d'origine ont été ciblés également. Des centaines de milliers de personnes se sont retrouvées dans les prisons, exilées dans des îles lointaines transformées en goulag, ou forcés de rester à l'étranger. ...



Affiche des films de Joshua Oppenheimer.

... La chute de 1998 de Suharto, le général qui a pris le pouvoir en 1966, a marqué le début de la démocratie mais n'a pas réussi à mettre un terme à l'impunité dont jouissent les auteurs du massacre.

Le Président Joko Widodo, qui est le premier dirigeant de l'Indonésie à n'avoir aucun lien avec l'élite militaire ou politique, a exprimé à plusieurs reprises son engagement pour régler les violations des droits de l'homme du passé, y compris celles des massacres des années 1965-66. En mai dernier, le procureur général M. Prasetyo a annoncé un comité de réconciliation soutenu par le gouvernement de se pencher sur le pogrom anticommunistes et plusieurs autres cas de violations flagrantes des droits de l'homme.

Mais les critiques ont volé contre le comité qui se polarise uniquement sur la réconciliation, mais pas sur l'établissement de la vérité - il ne faudrait pas citer les noms des auteurs des violences, ni poursuivre aucune procédure judiciaire. « *La réconciliation nationale est possible que s'il y a une reconnaissance de ce qui est mal* », Oppenheimer

a dit à TIME Magazine. « *Mettre en œuvre une réconciliation sans reconnaître la vérité équivaut à faire pression sur les survivants pour qu'ils pardonnent* ».

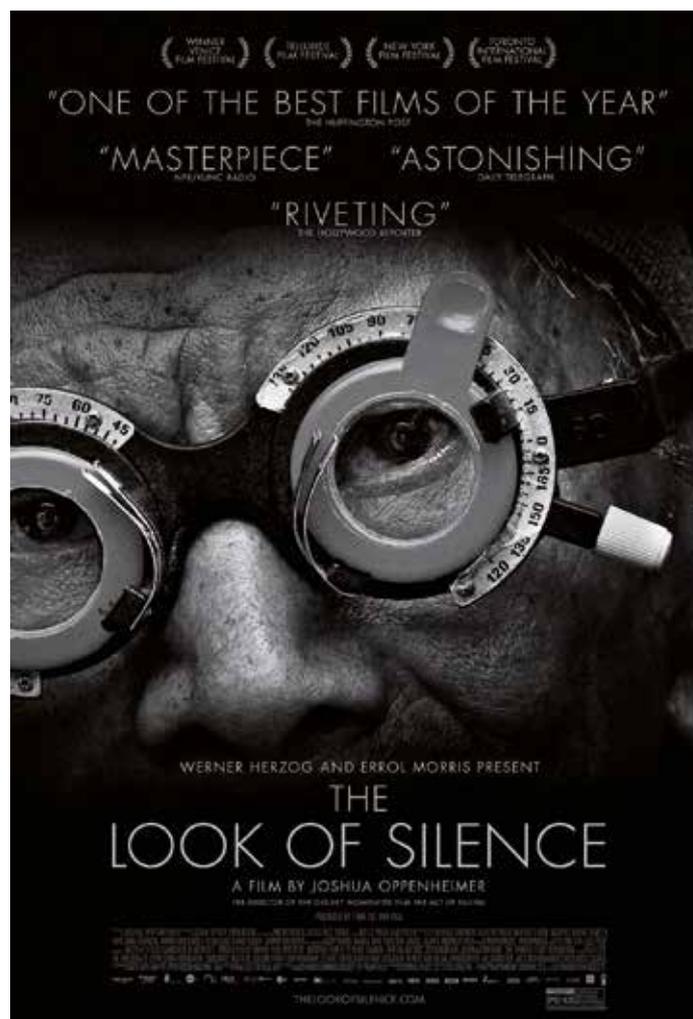
Pendant des mois, des rumeurs ont circulé racontant que Jokowi, en tant que président populairement reconnu, présenterait des excuses aux survivants et aux familles des victimes. Les conservateurs, en partant des dirigeants musulmans, des généraux militaires aux législateurs, restent fermement opposés à cette idée. La semaine dernière, à la suite de sa rencontre avec le Président, Haedar Nashir, le président de Muhammadiyah, une organisation musulmane importante en Indonésie, a déclaré aux journalistes que Jokowi ne ferait pas d'excuses. « *Il n'a jamais pensé à en faire,* » a déclaré Haedar, ajoutant que Jokowi est conscient que, s'il présentait des excuses, il aurait à traiter avec les militaires et les deux plus importantes organisations de masse musulmanes du pays, Muhammadiyah et Nahdlatul Ulama, dont les membres à elles deux atteignent plus de 60 millions gens.

« *Les crimes contre les droits de l'homme de 1965 sont toujours considérés comme une question idéologique entre le communisme et l'islam alors qu'en fait, ceci est une question de droits de l'homme et de crimes contre l'humanité* », dit Nursyahbani Katjasungkana, avocate et militante des droits de l'homme.

En l'absence de réponse claire du gouvernement, des particuliers, inspirés par le documentaire d'Oppenheimer *The Act of Killing*, ont pris l'initiative. « *Il a ouvert les yeux du monde et des indonésiens* », dit Nursyahbani. Des survivants, des familles de victimes, des militants des droits de l'homme et des universitaires marqueront le 50^e anniversaire de la tragédie par un tribunal des

peuples. Le Tribunal international des Peuples sur le massacre de 1965 en Indonésie (IPT 1965) aura lieu du 11 novembre au 13 à La Haye; son verdict sera lu à Genève l'an prochain.
« *En fait, nous voulions tenir ce tribunal en Indonésie, mais la situation politique ne le permet pas* », poursuit Nursyahbani, l'une des coordinatrices du tribunal.

Dans ce tribunal, une équipe de procureurs et un panel de juges en provenance d'Indonésie et d'autres pays, dont certains ont une expérience dans le traitement des cas de génocide et de crimes contre l'humanité en Yougoslavie et au Cambodge, se penchera sur l'examen des faits résultats d'une équipe d'enquête et déterminera s'ils constituent des crimes contre l'humanité ou un génocide et feront leurs recommandations sur des étapes vers la réconciliation. Bien que le verdict du tribunal ne soit pas juridiquement contraignant, les organisateurs espèrent « *qu'il puisse faire pression sur le gouvernement (indonésien) à assumer sa responsabilité et sur la communauté internationale à porter une attention au troisième plus grand holocauste du 20^{ème} siècle* », dit Nursyahbani au TIME. « *Parce qu'il vient du peuple, le verdict a une solide base morale* ».



Affiche des films de Joshua Oppenheimer.

Jokowi exhorté à présenter ses excuses

Asvi Warman Adam, un historien qui a tenu le rôle de témoin expert dans le Tribunal Populaire International sur la tragédie de 1965 (1965 IPT) à La Haye, aux Pays-Bas, a exhorté le président Joko Widodo à présenter des excuses pour les violations des droits de l'homme par le gouvernement indonésien lors des événements ayant débuté le 30 septembre 1965.



« *Le président devrait présenter des excuses claires et concrètes sur cette affaire* », a-t-il dit après la séance du premier jour de la cour, le mardi 10 novembre à La Haye.

L'idée d'excuses, ainsi que de la résolution des cas passés sont apparues vers la fin de mandat de Susilo Bambang Yudhoyono, mais rien ne s'est passé jusqu'à la fin de son mandat. L'idée a continué à l'époque de Jokowi, mais selon Asvi certains groupes ont mal compris la question, comprenant que les excuses devaient être présentées au PKI (Parti communiste indonésien). Cela s'est traduit par le refus du peuple que le président présente des excuses. Le fait est que les excuses que le président doit présenter ne sont pas destinées au PKI. « *Il a souhaité que le Président demande pardon, présente ses excuses aux victimes des violations des droits de l'homme en Indonésie* », a déclaré le chercheur principal de l'Académie des sciences d'Indonésie (LIPI).

Selon Asvi, il y a trois cas concrets sur lesquels le président doit présenter des excuses. Tout d'abord, la révocation de la citoyenneté indonésienne de ceux qui vivaient dans des pays étrangers et ne pouvaient pas rentrer au pays jusqu'à maintenant. « Il n'est plus urgent de leur réaccorder la citoyenneté indonésienne, mais ce qui est plus important est que le gouvernement reconnaisse sa culpabilité d'avoir révoqué leur citoyenneté ». Puis, la privation de liberté de 10 mille personnes sans procès judiciaire ; et l'esclavage qu'ils ont vécu. Troisièmement, des excuses pour la discrimination concernant les victimes et leurs enfants qui ne pouvaient pas devenir fonctionnaires, policiers ou servir dans l'Armée. Asvi dit que ces faits violents la constitution indonésienne. « *Ils n'ont pas demandé à naître comme des enfants de victimes, alors pourquoi ne pourraient-ils pas servir [la nation]* », a-t-il dit.

Il exhorte le président Jokowi à présenter rapidement des excuses concernant les violations avant la fin de son gouvernement en 2019.

PURWANI DYAH PRABANDARI (DEN HAAG)

Compte-rendu du Tribunal Populaire International pour l'Indonésie sur les événements de 1965

Gani A. Jaelani, Doctorant en Histoire à l'EHESP Paris



Il y a un mois, une grande page de l'histoire indonésienne a été tournée avec l'ouverture d'un « procès » sur les violations des Droits de l'homme en Indonésie en 1965. Cela ne s'est pas passé en Indonésie, mais aux Pays-Bas, à La Haye, où s'est tenu du 10 au 13 novembre l'International People Tribunal sur « les événements de 1965 ».

L'International People Tribunal (Le Tribunal Populaire International) suit un processus qui a l'apparence des procédures judiciaires officielles : il y a un juge, un procureur, une victime, un accusé. Mais son verdict n'a pas d'impact légal. Le tribunal est organisé sur l'initiative de la communauté, avec le soutien international, pour attirer l'attention sur les violations des droits de l'homme et ses impacts sur une communauté. Il s'opère hors du mécanisme de l'État ou d'une insti-

tution formelle comme les Nations Unies. La légitimité de ce tribunal vient des voix des victimes et de la société civile, à l'échelle nationale et internationale. La mission de ce Tribunal est d'examiner les preuves de crimes contre l'humanité, mais aussi de les documenter de façon historique et scientifique en appliquant les principes du droit international aux preuves recueillies.

Ce Tribunal a pour objet les événements de 1965, mais il n'est pas une juridiction pénale. Il n'a pas le mandat d'assurer justice et réparation pour les victimes. Il a toutefois pour vocation de faire pression sur l'État afin de conduire à un processus légal et formel sur les violations de droits de l'homme et de l'amener à prendre ses responsabilités envers les victimes et leurs familles, et vers la société indonésienne dans son ensemble.

Enfin, ce Tribunal est une réponse à la culture d'impunité, une initiative pour briser le cercle vicieux du déni, des distorsions, du tabou et du secret. L'impunité qui entoure ces meurtres de masse est protégée par l'amnésie sociale et politique de ces massacres. Le fait qu'il n'y ait aucune tentative officielle pour savoir qui étaient les responsables de ces actes meurtriers, qui étaient vraiment les victimes, rend ce Tribunal très important. ...

La composition du jury

Les sept juges de « IPT 1965 » ont des expériences différentes sur la question des droits de l'homme à l'échelle internationale. Par exemple :

- Le Juge **Zak Yacoob**, retraité de La Cour Constitutionnelle de l'Afrique du Sud, est connu mondialement pour sa contribution à la jurisprudence de droit économique et social en Afrique du Sud ;
- **Mireille Fanon-Mendès-France** est présidente de la Fondation Frantz Fanon, experte du groupe de travail sur les Afro-descendants au Conseil des droits de l'homme de l'ONU ;
- **John Gittings**, écrivain et journaliste, expert de l'Asie ayant mené une enquête sur les massacres en Indonésie, figure également parmi les juges.

Les membres du jury proviennent ainsi de différents pays mais tous partagent une expertise dans les domaines du crime international et des violations des droits de l'homme.



Les procureurs et l'accusation

Ce tribunal est également composé de sept procureurs, six Indonésiens et une Allemande.

Le procureur général est Todung Mulya Lubis, un éminent avocat indonésien, spécialiste des droits de l'homme et penseur très influent sur la question judiciaire. Il est également fondateur et associé principal d'un cabinet d'avocats très important à Jakarta et a été un avocat principal dans un certain nombre de cas de droits de l'homme, travaillant souvent sur une base pro bono. Un autre procureur est Silke Studzinsky, ancien Conseiller juridique du Trust Fund for Victims à la Cour pénale internationale à La Haye. Depuis 1990, Silke travaille comme avocat de la défense pénale et représentant légal des parties civiles devant les juridictions pénales.

Dans son accusation, le Procureur de Tribunal Populaire International a accusé l'État d'Indonésie « des charges de CRIMES CONTRE L'HUMANITE et de VIOLATIONS DE LA LOI COUTUMIÈRE INTERNATIONALE ». Il s'agit de huit chefs d'accusation qui montrent que l'État d'Indonésie est responsable de Crimes contre l'Humanité comme le meurtre, l'esclavage, l'emprisonnement, la torture, la violence sexuelle, la persécution, la disparition forcée et la persécution par la propagande. De plus, les États Unis, le Royaume Uni et l'Australie ont été accusés de complicité de crimes contre l'humanité.

Les témoignages des victimes et des experts

Douze victimes ont témoigné, dont dix en provenance d'Indonésie et deux exilés qui n'avaient pas pu rentrer en Indonésie après 65, alors qu'ils étaient à l'étranger pour y étudier. Ces témoignages n'ont pas apporté de faits nouveaux. Pour les historiens et les militants de droits de l'homme, cette parole était déjà connue. De nombreuses publications basées sur ce type de témoignages ont été réalisées depuis la chute de la dictature. Ce qui est exceptionnel en revanche, c'est que pour la première fois leurs voix ont été entendues dans un forum officiel à l'échelle mondiale. Si, avant ce tribunal, les victimes avaient fait entendre leurs voix auprès des chercheurs ou avaient écrit leurs témoignages dans un livre, le tribunal pour la première fois leur a donné la possibilité de se faire entendre directement devant des juges.

Il s'agissait de leur passé le plus effrayant et cela s'illustrait dans leur manière de parler : leurs voix étaient parfois très fortes, avec beaucoup de clarté mais souvent très floues, surtout quand les témoins parlaient de leur expérience la plus sombre, comme dans un cas de violence sexuelle. Pendant le témoignage, certaines victimes ont préféré parler cachées derrière un rideau, pour des raisons de sécurité, et surtout par peur de la campagne de propagande anticommuniste qui s'accroît de plus en plus ces derniers temps.

En ce qui concerne le témoignage des experts, il s'agissait de chercheurs, d'un anthropologue et d'un historien, qui travaillent sur les massacres de 1965. Saskia Wieringa par exemple, un anthropologue hollandais, a mené sa recherche sur l'extermination du mouvement féministe de Gerwani, une organisation qui est toujours liée au Parti Communiste Indonésien (PKI) depuis les années 1980. Elle a beaucoup raconté le processus de la diabolisation des femmes militantes. Asvi Warman Adam, un historien indonésien, a publié des ouvrages sur 1965 dont l'objectif est de fournir une autre perspective sur cet événement comme, entre autres, *Pelurusan sejarah Indonesia* (2004) et *Membongkar manipulasi sejarah* (2009).



« Le Tribunal n'est qu'un début »

Ce Tribunal a réussi au moins deux choses : briser la culture de silence sur ces crimes contre l'humanité, mais aussi rendre audibles les voix de victimes à l'échelle mondiale, dans un forum officiel.

Toutefois, le manque de données, surtout en ce qui concerne la disponibilité de nombreuses victimes, mais aussi la validité de la recherche, a souvent gêné le déroulement des audiences, pendant lesquelles les membres du jury semblaient être insatisfaits des réponses fournies, surtout par des témoins experts. Ce qui est notamment rendu possible par la différence de langage entre un académicien et un juge.

Malgré cela, dans leur déclaration de clôture, les juges ont décidé que l'État d'Indonésie était responsable de Crimes Contre l'Humanité. Je cite :

« Les juges ont pris particulièrement en considération le fait qu'il n'y a aucun document crédible qui contredise l'existence de ces graves violations des droits humains, le passage en Indonésie d'une législation de vérité et de réconciliation dans un effort pour se réconcilier avec la réalité de ces événements, l'absence de déni par aucun gouvernement d'Indonésie que ces événements ont vraiment eu lieu et la promesse faite par le Président d'Indonésie, Joko Widodo, d'assurer que ces violations seront adressées. Tous les documents démontrent, au-delà du doute, que de sérieuses violations aux droits humains apportées à l'attention des juges se sont produites ».

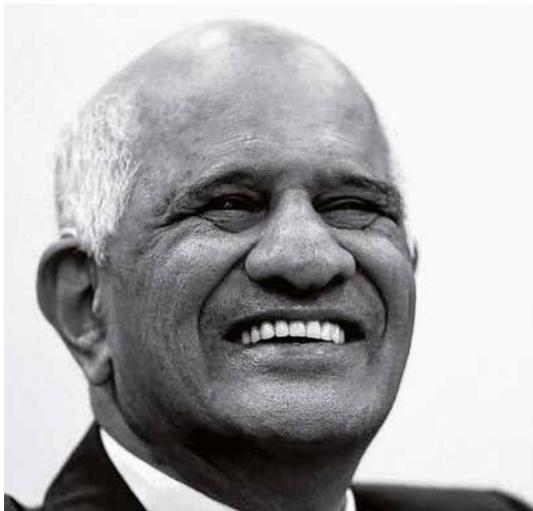
Pour finir, je voudrais préciser que le Tribunal n'est qu'un début. Il reste encore un long chemin à parcourir. Quelques heures avant l'ouverture de l'audience, au matin du 10 novembre, Saskia Wieringa, qui est aussi le Président de la fondation IPT 1965, se promenait dans la Cour, saluant des témoins d'un « Kita sudah mulai, Pa ! » (On a commencé, monsieur !). Ces messieurs ne répondaient qu'avec un grand sourire. Car ces derniers, venus d'Indonésie malgré les menaces qui pèsent sur eux, ne verront peut-être pas le fruit de leur action. Ils le savent très bien. C'est pourquoi ils ont plutôt agi avec la volonté de cultiver un espoir pour l'avenir.

Pendant le déroulement de ce procès, nous avons en effet conscience des critiques actuelles, qui assimilent encore à des traîtres les Indonésiens assistant et participant à ce Tribunal. Cela illustre de façon vivace que la question de 1965 en Indonésie reste entourée d'amnésie sociale.



Conclusions et recommandations

1-Conclusions



ZAK JACOBO, juge de la Cour Constitutionnelle d'Afrique du Sud, qui a consacré sa vie à la lutte contre l'apartheid et contre l'injustice, a présidé l'IPT 1965

L'Etat d'Indonésie est responsable et coupable de crimes contre l'Humanité, soit la réalisation, en particulier par l'armée de cet Etat tout le long de la chaîne de commandement, de crimes inhumains que nous détaillerons ci-dessous.

Ces actes s'intègrent pleinement dans une agression de grande ampleur, systématisée, contre le Parti communiste d'Indonésie (PKI), les organisations de masse qui lui sont rattachées, ses dirigeants, ses membres et sympathisants ainsi que contre leurs familles (aussi bien que ceux qu'on accusait de partager leurs objectifs), et plus largement contre de nombreuses personnes qui n'avaient aucun lien du tout avec le PKI. Cela s'est finalement transformé en une grande purge, qui a touché de nombreux partisans du Président Sukarno et des progressistes du Parti nationaliste d'Indonésie (PNI). Chacun de ces actes inhumains était, en outre, un crime en Indonésie et dans la plupart des pays civilisés. Les agressions ont commencé par une propagande fallacieuse dont nous allons dévoiler le mécanisme ci-dessous, et qui a consisté en des actes tout bonnement inhumains, cela jouant un rôle essentiel dans le déroulement de cette agression.

L'Etat d'Indonésie n'est pas parvenu non plus à empêcher la perpétration de ces actes inhumains ni à punir les responsables. Dans la mesure où certains crimes ont été commis de façon indépendante par rapport aux autorités, par des actions locales prétendument « spontanées », cela n'absout pas pour autant l'Etat de l'obligation d'empêcher ce genre d'événements et de punir les responsables.

Voici le résumé des faits dont il est question ici :

Massacres – il est plus que probable qu'il y eut entre 400 et 500 000 morts lors des événements, bien que la politique du secret soit maintenue jusqu'à ce jour et que les chiffres pourraient se ...

... révéler possiblement inférieurs, mais sans doute aussi bien supérieurs. Ces meurtres d'une brutalité sans nom ont été commis sur une telle échelle qu'ils constituent des crimes contre l'Humanité, un massacre de masse et/ou une extermination ainsi qu'une violation de la loi Indonésienne, dont le Code criminel indonésien (KUHP), les articles 138 et 140, et en particulier la Loi 26/2000. Ces meurtres faisaient partie d'une agression systématique, de grande ampleur, contre le PKI et tous ceux que l'on jugeait être proches de lui.

Incarcération – Les statistiques manquent également pour ce qui est du nombre de personnes détenues, sous diverses modalités d'incarcération, y compris par le travail forcé et un quasi-esclavage, mais pas moins de 600 000 personnes ont été concernées, et le chiffre réel est probablement bien plus élevé. Les incarcérations injustifiées étaient un crime en Indonésie et dans la plupart des pays du monde à cette époque, et sa pratique sur une vaste échelle, systématique, constitue aussi un crime majeur contre l'humanité tout comme une violation de la loi 26/2000. Ces incarcérations ont été un élément de cette agression systématique contre le PKI et tous ceux que l'on jugeait être proches de lui.

Mise en esclavage – Il existe un nombre considérable de preuves démontrant qu'il est avéré qu'un bon nombre de ceux qui ont été emprisonnés ont été contraints à travailler dans des conditions qui en font des crimes contre l'humanité, une mise en esclavage, qui est également une violation de la Convention de 1930 concernant le Travail forcé ou obligatoire et encore une fois une violation de la loi indonésienne. Cet asservissement était aussi un élément de cette agression systématique contre le PKI et tous ceux que l'on jugeait être proches de lui.

Torture – Il existe un nombre considérable de preuves sur le recours à grande échelle de la torture, contre les prisonniers et les détenus, dans la phase qui a conduit aux massacres et à l'incarcération de masse. De nombreux cas ont été enregistrés dans les Rapports de Komnas HAM et Komnas Perempuan, et d'autres cas individuels ont été décrits dans les déclarations de témoins mais aussi à partir de preuves écrites. Il y a des dispositions explicites prévenant contre la torture dans la loi indonésienne, et interdiction absolue de la torture dans le droit international. Ces actes de torture étaient un élément de cette agression systématique contre le PKI et tous ceux que l'on jugeait être proches de lui.

Disparitions forcées – Il existe un nombre considérable de preuves sur la pratique à grande échelle des disparitions forcées, parfois comme prélude à l'incarcération ou l'exécution, tandis que dans d'autres cas le sort de la victime n'a jamais été élucidé. Des preuves ont été apportées par le Rapport Komnas HAM et par des témoins, ainsi que dans des cas concrets présentés au Tribunal. Les disparitions forcées sont interdites par le Droit international coutumier. Ces disparitions forcées étaient un élément de cette agression systématique contre le PKI et tous ceux que l'on jugeait être proches de lui.



Violences sexuelles – Les preuves de violences sexuelles, telles que relatées dans le Rapport Komnas Perempuan, sous la forme de témoignage oral et de preuves écrites, sont accablantes. Les détails fournis au Tribunal corroborent ce fait et offrent le tableau d'agissements commis sur une vaste échelle, de façon systématique, de violences sexuelles visant les femmes supposément

associés au PKI, de près ou de loin. Ces agissements comprenaient le viol, la torture sexuelle, l'asservissement sexuel, et d'autres formes de violence. Ces actes étaient et sont des crimes en Indonésie, sous la loi 26/2000, et constituent également des crimes contre l'Humanité, ainsi qu'un élément de cette agression systématique contre le PKI et tous ceux que l'on jugeait être proches de lui.

Exil – Ces Indonésiens dont les passeports ont été confisqués à l'étranger étaient privés de leurs droits pleins et entiers, inconditionnels, à la citoyenneté. La politique d'exil forcé, en plus d'être une conduite inhumaine, formaient une offensive étatique de vaste ampleur, systématique contre un secteur précis et important de la population civile, ainsi qu'un crime contre l'humanité, sous la forme d'une persécution caractérisée.



Propagande – La version officielle sur ce qui s'est produit pour les prisonniers à Lubang Buaya était totalement fausse. La vérité était connue dès le début par le commandement militaire assuré par le Général Suharto, et a été délibérément déformée à des fins de propagande. La campagne de propagande massive contre ceux qui étaient accusés d'être liés au PKI a aidé à justifier les persécutions extra-légales, les détentions et le massacre des suspects, tout en légitimant les violences sexuelles et les agissements inhumains qui ont déjà été décrits. Incontestée pendant plus de trois décennies, cette propagande a contribué non seulement à dénier aux survivants leurs droits civils mais aussi à poursuivre leur persécution. La diffusion de cette propagande fallacieuse, en vue de préparer le terrain à cette violence de masse, a été partie intégrante de la réalisation de ces violences. La préparation du crime ne peut être séparée du crime lui-même. Cette préparation a ouvert la voie à cette agression de vaste ampleur.

Complicité – les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et l'Australie sont tous complices, à des degrés divers, de la réalisation de ces crimes contre l'humanité.

Les Etats-Unis ont apporté un soutien assez important à l'armée indonésienne, sachant très bien qu'elle était embarquée dans un programme de massacres de masse, dans des conduites criminelles, et en cela ils peuvent être accusés justement de complicité dans ces crimes contre l'Humanité. La preuve la plus manifeste est l'octroi aux autorités de listes de noms de responsables du PKI au moment même où on pouvait fortement présumer que cela faciliterait l'arrestation et/ou l'exécution des personnes identifiées. ...

... **Le Royaume-Uni** et l'Australie ont mené une campagne relayant la propagande fallacieuse de l'armée indonésienne, et ont persévéré dans cette ligne même après qu'il devient patent que les massacres et autres crimes contre l'Humanité avaient eu lieu sur une base massive et indiscriminée. Tout bien considéré, cela justifie l'accusation de complicité de crimes contre l'Humanité. Les gouvernements de ces pays étaient tout à fait conscients de ce qui se passait en Indonésie, ce que révèlent les rapports diplomatiques, basés sur ce que leur disaient leurs agents sur le terrain, et des révélations qui déjà perçaient dans la presse occidentale.

Génocide – Les faits exposés devant le Tribunal dans le Réquisitoire comprennent des faits qui tombent dans l'acceptation donnée par la Convention sur les Génocides. Ces actes ont été commis contre une partie importante de la nation indonésienne ou d'un « groupe national indonésien », un groupe protégé d'après l'appellation contenue dans la Convention sur les Génocides, et ont été commis avec l'objectif délibéré d'annihiler, de détruire cette partie de la population, totalement ou partiellement. Cela s'applique probablement aussi aux crimes commis contre la minorité ethnique chinoise. L'Etat indonésien est engagé à respecter les clauses de la Convention de 1948 sur les Génocides, selon le droit international coutumier.

2. Recommandations

Ce rapport se conclut par un appel au gouvernement indonésien, afin qu'il exprime sans attendre et sans réserve :

- ses excuses à toutes les victimes, aux survivants et leurs familles pour les crimes contre l'Humanité commis par l'Etat, et tous les autres crimes commis en Indonésie autour de 1965 ;
- la décision de mener une enquête et de punir tous les crimes contre l'humanité ;
- la garantie d'une compensation adéquate et d'une réparation pour toutes les victimes et pour tous les survivants ;

Le Rapport pousse toutes les autorités compétentes à tenir compte des éléments suivants, et à s'y conformer :

- l'appel de Komnas Perempuan pour qu'une véritable enquête soit menée par le gouvernement d'Indonésie, et qu'une compensation intégrale soit accordée aux victimes survivantes des violences sexuelles, ainsi qu'à leur famille ;
- l'appel de Komnas HAM, pour que le Procureur général agisse sur la base de son rapport de 2012, et qu'il mène en conséquence son enquête sur ce qu'il juge être de graves violations des droits de l'homme s'étant produites pendant les événements de 1965-66 et après ;
- l'appel lancé par les victimes et par d'autres personnes, ainsi que par des groupes de défense des droits de l'homme en Indonésie, afin que le gouvernement et tous les secteurs de la société indonésienne :
 - . luttent contre l'impunité, convenant que l'impunité pour des crimes aussi graves, contre l'Humanité, est un poison pour une société et ne fait qu'alimenter les violences futures ;
 - . Réhabilitent les victimes et lèvent toutes les terribles mesures de persécution par les autorités, encore en vigueur, ainsi que les restrictions quant à la jouissance de tous les droits de l'Homme, garantis par le droit international et la loi indonésienne ;
 - . Etablissent la vérité sur ce qui s'est passé afin que les générations futures puissent apprendre du passé.

INITIATIVE COMMUNISTE

Indonésie le génocide anticommuniste reconnu par le Tribunal International des Peuples 1965

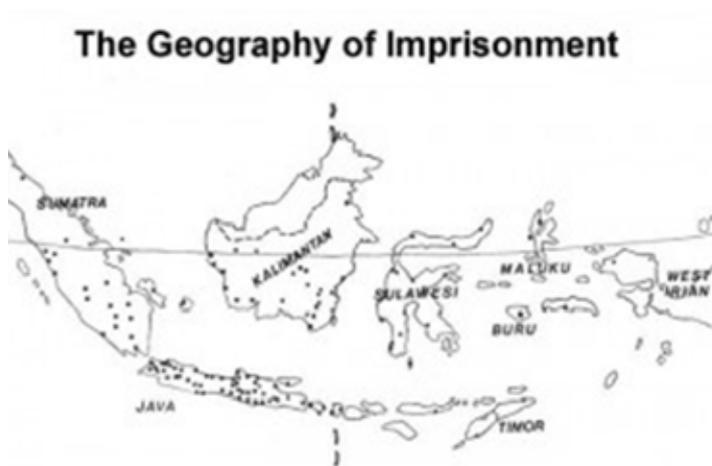


“La tragédie de 1965 reconnue comme un génocide”

Le quotidien Koran Tempo brave toutes les menaces et les tabous de l'histoire officielle indonésienne en titrant à la une : “La tragédie de 1965 reconnue comme un génocide”.

Tel est le jugement prononcé mercredi 20 juillet, dans la ville du Cap, en Afrique du Sud, par le président du Tribunal international populaire (IPT), Zakaria Yacoub. Jugement qui aura donc reçu un écho jusqu'en Indonésie. Rappelons que le communisme, le marxisme sont toujours interdit et sévèrement réprimés en Indonésie. La réforme du code pénal conduite par le nouveau président réformateur Jokowi n'a d'ailleurs pas supprimé ces dispositions violemment anti démocratique.

Ce tribunal, constitué de militants des droits de l'homme et des familles des victimes des massacres anticommunistes de 1965 en Indonésie, s'était réuni à La Hague en novembre 2015. Dix crimes contre l'humanité ont été reconnus, dont le massacre de 400 000 à 500 000 personnes, des violences sexuelles, des tortures, des disparitions forcées et de génocide. ...



... Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Australie ont été désignés comme complices de ce génocide pour avoir fourni de l'aide à l'armée indonésienne, avoir transmis la liste des membres du Parti communiste indonésien et s'être livrés à des campagnes de propagande mensongères.

Le tribunal a reconnu le gouvernement indonésien responsable et coupable de crimes contre l'humanité, notamment le meurtre d'un nombre inconnu de personnes (généralement estimé à plus de 500 000), l'emprisonnement dans

des conditions inhumaine d'un nombre inconnu de personne (généralement estimé à environ 600 000 personnes), la réduction en esclavage dans des camps de travail tel que celui de l'île de Buru, les disparitions ainsi que des violences sexuelles. Le tribunal a également jugé coupable le gouvernement indonésien pour les milliers de personnes privés de leur citoyenneté.

En conséquence, le panel de juges a recommandé que le gouvernement indonésien s'excuse auprès des victimes, des survivants et de leurs famille et lance les enquêtes sur les crimes contre l'humanité et exécute les recommandations des rapports de la Commission National sur les violences faites contre les femmes (Komnas Perempuan) et la Commission Nationale des droits de l'homme (Komnas HAM) pour que « la vérité soit établie et qu'il soit mis fin à l'impunité de ces crimes contre l'humanité ».

La Commission indonésienne des droits de l'homme va transmettre ce verdict aux Nations unies, dans l'espoir que cette institution puisse demander l'application des recommandations émises par l'IPT, à savoir que "le gouvernement indonésien lance des enquêtes et des poursuites à l'encontre de tous les auteurs de ces crimes".

Le gouvernement indonésien refuse de reconnaître le jugement du tribunal international

Comme le rapporte le Jakarta Post dans son édition du 20 juillet dernier, le gouvernement indonésien a réaffirmé sa position de ne pas s'excuser auprès des victimes et survivants du massacre anticommuniste de 1965 et de leur famille. Jokowi avait fait la promesse de reconnaître et réhabiliter les victimes des massacres de 1965.

Le ministre de la justice Luhut Pandjaitan a déclaré le 20 juillet dernier que l'Indonésie avait son propre système légal et qu'aucune partie extérieure ne pouvait dicter la façon pour cette nation de résoudre ses problèmes. « Nous reconnaissons et nous allons résoudre ce problème à notre façon et selon les valeurs universelles » a indiqué Luhut à des journalistes depuis le palais présidentiel.

Toutefois, il a ensuite dit que le gouvernement ne suivrait pas les recommandations de l'IPT 1965.

Le panel de juges du tribunal ont jugé que les autorités indonésienne ont commis des crimes contre l'humanité à la suite de la tentative de coup d'état qui a servi à incriminer le parti communiste indonésien en 1965.

Contre le silence et la censure en France et en Occident, solidarité de classe et mobilisation populaire.



*Rémy Madnier, dirigeant du Centre Asie du Sud-Est CNRS
à l'ouverture du colloque le 19 janvier 2016*

Au delà du silence du gouvernement indonésien, il est particulièrement notable de constater le silence coupable des États Unis, de la Grande Bretagne et de l'Australie, qui ont refusé de répondre aux invitations du tribunal.

Alors qu'en France, les médias ont encore récemment fait leurs gros titres sur la condamnation à mort d'un français convaincu de trafic de drogue en Indonésie, la censure la plus totale règne sur le génocide de 1965. En dehors d'un entrefilet dans le magazine Courriers International, la nouvelle du prononcé du jugement du Tribunal International a été totalement passée sous silence, à la suite de la censure qui frappe totalement ce génocide en France, largement inconnu des Français, effacés des livres d'histoires.

Depuis plusieurs années, le PRCF – et son journal Initiative Communiste – se bat pour briser le mur du silence, publiant de nombreux articles, informant sur le déroulé des audiences de l'IPT 1965 à la Haya.

Une exposition retraçant l'histoire de ce génocide a été élaborée et peut être largement partagée. Elle a été présentée pour le 50e anniversaire du début du massacre sur le stand du PRCF à la fête de l'Humanité qui a également donnée la parole à la fille de D. N. Aidit, dirigeant du PKI assassiné.

A l'initiative notamment de l'association Réseaux Indonésie, deux colloques universitaires de haut niveaux se sont tenus en France. Petit à petit et avec la mobilisation citoyenne et en comptant sur la solidarité de classe, et désormais en pouvant s'appuyer sur le solide jugement rendu par l'IPT 1965, la vérité sur le terrible génocide des communistes indonésien est de plus en plus difficile à cacher par les commanditaires, criminels multirécidivistes contre l'Humanité, les capitalistes.

Pourquoi le Tribunal conclut au génocide



Nursyahbani Katjasungkana, avocat, coordinateur de l'ITP 1865

Le TPI 1965, Tribunal International des Peuples sur les crimes contre l'Humanité de 1965 en Indonésie s'est tenu du 10 au 13 novembre dans l'enceinte de la Nieuwe Kerk à La Haye au Pays Bas.

Le 20 Juillet, dans une vidéo diffusée simultanément à Jakarta, Amsterdam, Melbourne en Australie, Francfort en Allemagne, Phnom Penh et Stockholm le juge Zak Yacoob président du Tribunal International du Peuple sur les 1965 Crimes contre l'humanité en Indonésie (IPT 1965) a lu les principales conclusions du Tribunal. Les juges du tribunal, qui n'est pas une juridiction pénale, mais une commission d'enquête, a reconnu l'Indonésie coupable de crimes contre l'humanité dans le massacre systématique d'au moins 400.000 personnes.

Ces victimes ne sont pas seulement les dirigeants et les membres du Parti communiste indonésien (PKI) en 1965, mais aussi des membres d'associations affiliées ou des partisans engagés auprès du d'alors Sukarno. Le tribunal a également constaté que l'Indonésie était coupable d'autres crimes contre l'humanité, y compris l'esclavage, les disparitions involontaires, la violence sexuelle et une campagne de propagande haineuse d'incitation à de tels crimes. Ces crimes ne sont pas seulement punissable en vertu du droit international et d'autres conventions, mais aussi en vertu de la législation nationale de l'Indonésie, y compris celles sur les droits de l'homme.

Les procureurs du TPI 1965, dirigé par le célèbre avocat des droits de l'homme Todung Mulya Lubis, ont établi suffisamment de preuves au cours des audiences tenues en novembre dernier pour convaincre les juges à l'unanimité de juger que des crimes contre l'humanité avaient bien eu lieu en Indonésie à la suite des actions du prétendu groupe G30S, qui se sont terminée par l'assassinat de six généraux et d'un lieutenant. Mais les juges ont été un peu plus loin que l'accusation.

Ils ont également étudié le rapport complet préparé par 40 chercheurs, dont la moitié d'entre eux sont d'Indonésie. La Convention sur le génocide de 1948 définit le génocide comme la commission de l'un des actes suivants commis avec l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux à savoir (a) Meurtre de membres du groupe; (B) causer des lésions corporelles graves ou mentales à des membres du groupe; (C) soumission intentionnelle du groupe à des conditions de vie devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle.

Le rapport fait valoir que ce fut le cas en Indonésie, se référant également aux arguments de Daniel Feierstein, un chercheur faisant autorité sur la question du génocide, en particulier sur la violence et les meurtres en Argentine dans les années 1970 à 1980.

Le premier argument dans le rapport de recherche pour le TPI 1965 est que les meurtres de masse par l'armée et les milices formées et soutenues par l'armée constituent un génocide en tant que destruction partielle d'un groupe national indonésien.

Les éléments présentés ont démontré l'étendue de la réorganisation complète et intentionnelle par la terreur de la société et la destruction d'une partie importante de ce groupe – comprenant les dirigeants et les partisans du PKI et d'autres partisans de Sukarno. Et un processus de réécriture de l'histoire de l'Indonésie a été mené pour dépeindre le PKI comme un ennemi de l'État, en ignorant les attaques contre la République du mouvement Darul Islam et les rébellions régionales dans les années 1950.

De plus, après l'entrée Soeharto au pouvoir, il est devenu presque impossible de lutter pour la justice sociale et les droits humains.

Un deuxième argument du rapport de recherche concerne l'ethnie chinoise. Il semble que la plupart des Chinois ont été assassinés parce qu'ils appartenaient à BAPERKI, une organisation d'Indonésiens chinois associé au PKI par les leaders de la dictature de l'Ordre Nouveau. Mais les motifs ethniques ont également joué un rôle dans les massacres de citoyens chinois-indonésiens ainsi, en particulier à Aceh, Medan dans le nord de Sumatra, Makassar dans le sud de Sulawesi et Lombok à Nusa Tenggara Barat. Le tribunal a conclu que lorsque les personnes d'origine chinoise ont été tuées « *avec l'intention spécifique d'annihiler ou de détruire ce groupe, en tout ou en partie* » ce crime tombe également sous le coup de la Convention de 1948 sur les génocides. La convention précise que les pays sont tenus de prévenir et de sanctionner de telles actions, qu'elles soient menées en temps de guerre ou en temps de paix. Toutefois, aucun pays a tenté d'empêcher ce génocide qui s'est déroulé sous le regard attentif de leurs ambassades.

Certains pays ont des lois qui rendent la négation de l'Holocauste un crime; ceux-ci comprennent l'Autriche, la Belgique, la France et l'Allemagne. Cela aide à ceux qui luttent contre la résurgence du nazisme et du racisme. L'Union européenne s'interroge si l'apologie, la négation ou la banalisation grossière des génocides et de crimes contre l'humanité doivent être criminalisées.

En Indonésie, c'est le contraire qui se passe. Les défenseurs des droits de l'homme tels que les militants du TPI 1965 qui appellent l'Etat à prendre ses responsabilités pour le génocide sont appelés « ennemis de la nation ». Certains groupes ont même appelé à la violence contre ces militants. Pourtant, si l'Indonésie veut se remettre du traumatisme de 1965, ce à quoi le président s'est engagé, si l'Indonésie veut faire en sorte que de telles atrocités ne soient plus jamais commises, il ne faut pas nier la classification du génocide, mais au contraire utiliser le rapport final de TPI 1965 comme base de réflexion et d'action. ...



l'ITP 1865, Nieuw kerf - La Haye, 11-13 novembre

... C'est également ce qui est recommandé, entre autres, par le général à la retraite Agus Widjojo, le directeur de l'Institut de Défense Nationale. Le nouveau ministre de la coordination politique, des affaires juridiques et de la sécurité Wiranto, nous l'espérons continuera à engager le dialogue avec les victimes du génocide, comme son prédécesseur l'avait fait lors d'un symposium national en Avril 2016.

L'Indonésie est un grand pays. Son corps international de maintien, le contingent Garuda, a mis en œuvre près quelques 20 missions sur trois continents depuis 1956. Le pays devrait donc remplir son rôle international pour aider à établir la paix et à prévenir les crimes contre l'humanité partout dans le monde avec fierté.

Cette fierté est maintenant compromise parce que, contrairement à l'Allemagne, l'Indonésie n'a pas traité de façon concluante pour elle même, son passé génocidaire traumatique.

Donc, quelles mesures peuvent être prises désormais? Le TPI 1965 soutient pleinement les recommandations antérieures de la Commission nationale sur la violence à l'égard des femmes (Komnas Perempuan) en 2007, et de la Commission nationale des droits de l'homme (Komnas HAM) en 2012. Les deux rapports ont documenté les violations graves des droits de l'homme et exhortaient le gouvernement à susciter des investigations supplémentaires, y compris une enquête criminelle, comme base pour la réconciliation.

Trop de choses sont encore inconnues, jusqu'au nombre total de personnes assassinées, torturées ou disparues ne qui n'est toujours pas établi et des centaines de fosses communes n'ont encore jamais ouvertes ou ne sont même pas reconnues. Indonésie, comme avec tous les pays qui étaient au courant du génocide en cours, mais qui n'ont rien fait pour l'empêcher, devrait ouvrir ses archives aux chercheurs.

Le chemin national pour la découverte de la vérité, la réhabilitation des victimes, la réconciliation et la mémoire est ouvert en grand. La prochaine occasion pour l'Indonésie de parler avec fierté de ses efforts nationaux pour faire face à son génocide est l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en Avril l'année prochaine. Le sujet sera également évoqué devant le Conseil de sécurité de l'ONU.

JBC pour www.initiative-communiste.fr

Symposium sur 1965 : La façon indonésienne de faire face à son sombre passé



Ouverture du Symposium : ministre de l'intérieur, ministre de la loi et des droits de l'Homme, ministre de la Coordination politique, juridique et des Affaires de sécurité.

Par un changement historique, le gouvernement indonésien a pour la première fois organisé un événement officiel pour parler du massacre des personnes accusées d'être des sympathisants communistes en 1965 et 1966 afin de rechercher une réconciliation avec le passé sombre du pays.

Pendant deux jours, l'événement intitulé « Etude détaillée de la tragédie de 1965 », se penchera sur la période pendant laquelle une estimation d'au moins 500.000 personnes ont été tuées et des millions emprisonnées sans aucun procès, à la seule raison d'avoir des liens présumés avec le Parti communiste indonésien (PKI).

« L'objectif du colloque n'est pas de mettre en cause quiconque pour la purge tragique des communistes », dit le responsable en chef du Symposium, le général en retraite de l'armée Agus Widjojo. Une approche historique de l'événement est prise afin de révéler la vérité sur la tragédie, de sorte que la nation puisse en tirer une leçon et éviter qu'un tel incident ne se reproduise à l'avenir. ...



Agus Wioyo, Coordinateur du Comité d'orientation de Symposium sur 1965, fait son discours d'ouverture

... L'évènement est marquant : pour la première fois, l'Indonésie tient une discussion ouverte sur la tragédie. Des survivants, le gouvernement, la Commission nationale des droits de l'homme (Komnas HAM), des universitaires et des groupes de défense des droits de l'homme se sont réunis pour chercher une réconciliation nationale.

Auparavant, il était difficile de tenir des discussions sur cette tragédie, Yuniyanti Chuzaifah, la présidente de la Commission nationale sur la violence à l'égard des femmes (Komnas Perempuan) a rappelé que son groupe a également eu des difficultés pour contrôler l'état de santé des victimes.

« Nous avons l'habitude d'aller à l'Ouest de Sumatra en mission pour le gouvernement pour vérifier l'état de santé des victimes de 1965, en particulier les femmes qui ont subi du harcèlement sexuel, mais nous avons fait face à l'obstruction et la discrimination de la part de la population locale », a-elle dit lundi.

Franz Magnis Suseno, le prêtre catholique et le défenseur emblématique du pluralisme dit que l'évènement est important en tant que processus de reconnaissance des faits historiques et des victimes de la tragédie. La reconnaissance permettrait également à ceux -qui ont eu leur passeport révoqué à cette époque et qui ont vécu en exil depuis- l'espoir de revenir en Indonésie, at-il ajouté. Les survivants ont demandé au gouvernement de révéler la vérité et rendre justice aux victimes, a dit un survivant, Ilham Aidit qui a ajouté que la discrimination a existé jusqu'à présent. « La chose importante pour la réconciliation est que tout le monde ait une compréhension commune, et cela ne se produira pas tant que la vérité est révélée par tous [à la fois les victimes et le gouvernement] », a-t-il dit.

Catherine Pandjaitan, la fille du Général d'armée Donald Isaac Pandjaitan, qui a été assassiné le 1er octobre 1965, a dit qu'il lui a fallu près de 25 ans pour dépasser la tragédie qui a pris la vie de son père.

« J'avais 18 ans et étais étudiante en deuxième année au lycée quand j'ai vu mon père se faire tirer dans la tête, je suis stressée et traumatisée à vivre dans la même maison, mais ma mère refusait de déménager parce que la maison venait d'être construite, » a-t-elle dit au thejakartapost.com en marge de l'évènement.

Pour aider à se remettre de la tragédie, elle a beaucoup voyagé et était hôtesse de l'air pour la compagnie aérienne allemande Lufthansa pendant cinq ans avant de se marier suite à la suggestion de l'ancien président BJ Habibie qu'elle appelait « mon oncle ».

Elle est revenue à Jakarta après son mariage et a continué son processus de reconstruction post-traumatique dans son église à Jakarta.

Luhut Binsar Pandjaitan, le ministre de la Coordination politique, juridique et ministre des Affaires de sécurité intérieure a dit lors de son discours d'ouverture que le gouvernement ne ferait pas d'excuses pour la tragédie, mais a souligné que le gouvernement était déterminé à régler les cas d'abus droits de l'homme des du passé.

Le symposium a suscité des réactions mitigées, dont les protestations d'un groupe dénommé le Front Pancasila qui prétend qu'un PKI renaissant utilise le symposium pour diffuser des idées communistes.

(Rin)

Luhut, représentant officiel de l'Indonésie, répond au jugement de l'IPT 1965



Luhut Binsar Panjaitan, ministre de la Coordination Politique, de la Justice et de la Sécurité

Jakarta, Le Ministre de la Coordination Politique, de la Justice et de la Sécurité, Luhut Binsar Panjahitan, a été désigné comme représentant du gouvernement pour commenter le verdict du Tribunal International du Peuple (IPT) concernant la tragédie de 1965.

Le porte-parole de la présidence, Johan Budi Sapto Prabowo, pense que Luhut s'entretiendra avec le président Joko Widodo avant que le gouvernement ne fasse une déclaration ou ne prenne une décision à ce sujet.

« *Luhut est le représentant officiel du gouvernement. Le Ministre de la Coordination en réfère bien sûr au Président sur tout ce qui implique une décision stratégique* », a déclaré Johan au Complexe du Palais Présidentiel, ce vendredi (22 juillet)

Dans ses résolutions, l'IPT 1965 demande au gouvernement indonésien de mettre en oeuvre les investigations de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (Komnas HAM) en vue de dévoiler la vérité. Selon ces résolutions, l'Indonésie est responsable des crimes contre l'humanité et du génocide de la période 1965-1966.

Dans une réaction antérieure, Luhut a refusé fermement toutes les décisions de l'IPT. Il a affirmé que l'Indonésie possède un système juridique avec lequel les Etats et instances étrangères ne peuvent interférer.

Il répondra fermement à quiconque essaierait d'influencer les principes de droit ou la position du gouvernement concernant la tragédie de 1965. Selon lui, le gouvernement est en train de résoudre cette tragédie, qui a définie par la Commission Nationale des Droits de l'Homme comme une infraction aux droits de l'homme.

Il se moque de savoir si ces résolutions seront transmises au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU.

Auparavant, la présidente de l'IPT 1965, Saskia E. Wierenga a déclaré qu'il était important que le gouvernement indonésien prenne en considération le verdict du Tribunal, qui s'est déroulé à Nieuwe Kerk, La Haye, du 10 au 13 novembre 2015.

Si le gouvernement ignore le verdict de l'IPT 1965, la Fondation transmettra ce verdict au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, à Genève, Suisse, conformément au processus d'arbitrage international pour l'application des Droits de l'Homme, en novembre 2017, mécanisme routine universel pour réaliser le Droit de l'Homme.

(DRC)

Dévoiler l'histoire de 1965, IPT félicite le Lemhanas.



Nursjahbani Katjasungkana

DENPASAR - Le Programme de l'Institut de Défense Nationale (Lembaga Pertahanan Nasional, Lemhanas) qui vise à réaliser la réhabilitation générale comme l'une des voies vers la réconciliation montre la capacité Lemhanas à traduire exactement le « Nawacita » et la politique du Président de la République Indonésienne Joko Widodo, qui désire régler définitivement le dossier des Droits de l'Homme du passé, notamment les cas graves de violation des Droits de l'Homme en 1965 et ensuite. Ceci a été transmis par la Coordinatrice de la Fondation du Tribunal du Peuple (IPT) 1965, Nursyahbani Katjasungkana, à Bergelora.com à Denpasar, vendredi dernier (20 mai).

« Nous venons de recevoir un accueil positif de la communauté internationale envers la déclaration du Gouverneur du Lemhanas, le Général de Division (en retraite) Agus Widjojo, et de l'attitude du gouvernement indonésien concernant le progrès de résolution des événements de 1965, » a elle déclaré en prévision du lancement du livre « Le destin des Sukarnoïstes : l'Enlèvement du Gouverneur de Bali Sutedja en 1966 » écrit par une journaliste de Sinar Harapan, Ayu.

Selon elle, si cette politique du Lemhanas représente l'exécution des recommandations majeures du « Symposium sur la Tragédie de 1965 : Une approche historique » organisé par la Commission d'Arbitrage du Président, le Lemhanas, la Commission des Droits de l'Homme (Komnas HAM), le Forum de Coordination des Enfants de la Nation (Forum Silaturahmi Anak Bangsa (FSAB) sous l'égide du Ministre de la Coordination Politique, de la Justice et de la Sécurité, alors cette mesure du Lemhanas mérite qu'on lui tire son chapeau. *« Le Lemhanas est devenu un pont pour dépasser les différentes opinions concernant les graves crimes des Droits de l'Homme de 1965, et conséquemment pour dévoiler la vérité sur ces événements, » a elle dit.*

Selon Nursjahbani, il est quasiment impossible d'accéder à une véritable réconciliation et de rétablir la justice pour les victimes sans découvrir d'abord la vérité. Pour cela, il est indispensable de prendre en considération la création d'une Commission Présidentielle ad hoc pour Révéler la Vérité et Réhabiliter les Victimes telle que l'a suggérée la société civile.

« Nous soutenons le Lemhanas pour diriger ce processus en impliquant les représentants des victimes et leurs assistants, ainsi que les chercheurs du monde universitaire, » a elle dit.

En outre, Nursjahbani souhaite que la Commission Présidentielle ait accès à des faits objectifs concernant l'Affaire de Madiun en 1948, le G-30-S (Mouvement du Trente Septembre) de 1965 et les crimes des droits de l'homme qui se sont produits. *« C'est grâce à ces faits objectifs que nous pourrions apprendre de nos erreurs dans le passé et donc prévenir que cela ne se reproduise et que nous pourrions rendre justice aux victimes au nom des valeurs humaines, ce qui est la seule raison pour laquelle nous les défendons aujourd'hui, » explique-t-elle.*

Elle rappelle que nos enfants et petits-enfants de la génération à venir ont le droit d'apprendre des erreurs de tous les partis dans le passé. Autrement dit, la jeune génération à ce moment a besoin d'honnêteté. *« Cela fait trop longtemps qu'on leur ment par le biais de la propagande et de la fabrication de mensonges historiques concernant les événements de 1948 et de 1965. Pour finir, ils cherchent eux-mêmes la vérité, » a-t-elle dit.*

Nursjahbani insiste sur le fait qu'à l'ère actuelle d'information ouverte et de progrès technologique, il est facile à la jeune génération d'accéder aux informations et aux résultats de recherches des experts, ainsi qu'aux récits des victimes de 1965 elles-mêmes. *« Ils refusent l'autorité des individus et des institutions qui détiennent le pouvoir et qui contrôlent les sources d'information. La génération actuelle réclame que la vérité soit dévoilée de la façon la plus honnête et la plus large possible. Qu'il n'y ait plus rien de caché, » a-t-elle dit, citant la déclaration du Gouverneur de Lemhanas, le Général de Division (en retraite) Agus Widjojo, lors de l'émission Indonesia Lawyers Club sur TVOne.*

Selon elle également, la nation indonésienne ne pourra pas accomplir une réconciliation si, d'une part, on reconnaît l'existence de crimes contre l'humanité en réhabilitant les victimes du massacre exécuté par les militaires, alors que d'autre part, on nie l'implication de l'Etat dans ces crimes. *« Rétablir les faits historiques représente une tâche noble pour le Lemhanas, qui a jusqu'à présent préparé les futurs dirigeants de l'Etat. Il faut pour cela effacer toutes les constructions historiques issues de la propagande fabriquée par l'Ordre Nouveau concernant les graves crimes des Droits de l'Homme et d'autre part rétablir la vérité sur l'histoire des événements de Madiun en 1948. »*



Agus Wioyo, Coordinateur du Comité d'orientation de Symposium sur 1965.

INDONESIA AT MELBOURNE

July 29, 2016



Katharine McGregor
*ARC Future Fellow University
of Melbourne*



Jemma Purdey
*Dr Jemma Purdey is a
Research Fellow at Monash
University and Deakin
University*

The IPT 1965 is a historic moral intervention. Will it finally lead to action?

On 20 July, the judges of the International People's Tribunal 1965 announced their findings-based on evidence presented at hearings in The Hague last year. They found the Indonesian state responsible for crimes against humanity, including the crimes of murder, enforced disappearance, imprisonment without trial, sexual violence, enslavement, denial of citizenship and hate propaganda. Foreign governments were deemed complicit in the violence. Dramatically and significantly, the judges declared that based on the attack on a specific national group – including members and sympathisers of the Indonesian Communist Party (PKI), members of the Indonesian National Party (PNI), and supporters of President Soekarno – the acts fell within the scope of the UN Genocide Convention. But what is the standing of the IPT and what impact might its findings have?

The IPT mirrors other people's tribunals held around the world, beginning with the Russell Tribunal in 1967, which prosecuted the United States for crimes committed in Vietnam. People's tribunals have often been held when there is a vacuum of legal accountability for violence in violation of international human rights norms. Richard Falk, from Princeton University, describes them as being: "created almost always in exceptional circumstances(link is external) of defiance of the most elemental constraints of international law and morality". People's tribunals, he says, "make crucial contributions to public awareness in situations where geopolitical realities preclude any reliance on established institutional procedures."

As with the Russell Tribunal, these civilian-led tribunals or initiatives are often held in contexts where international opinion is not supportive of justice for those victimised. In the context of the Cold War, western governments and media were largely unsympathetic to the loss of "communist" lives in Vietnam and Indonesia. The IPT 1965 concluded that the United States, the UK and Australia were complicit in supporting the violence in Indonesia through direct actions or deliberate inaction. Describing the loss of Muslim civilian lives in Afghanistan in the so-called "War on Terror", scholar Judith Butler explains that some lives are considered less "grievable" than others. She describes a hierarchy of victimhood that has also long applied to the case of victims of 1965.



International People's Tribunal at Nieuwe Kerk, or New Church, in The Hague.

People's tribunals are thus moral interventions. In Tokyo, in 2000, a similar tribunal pressured the Japanese government to address the case of the "comfort women" victimised in enforced military prostitution during World War Two. The Women's International Tribunal in Tokyo resulted in public international acknowledgement of the women's suffering, a permanent record of the women's testimony, and the only legal judgement to date to find in the women's favour([link is external](#)).

The IPT, like all such initiatives, is not legally binding, rather it takes the form of a mock tribunal. It sought to acknowledge the human rights violations that survivors and their family members endured. Fifty-one years after the violence began, there has yet to be official public acknowledgement of these violations. Second, the tribunal sought to build on the work of the National Commission of Human Rights ([link is external](#)) and the National Commission on Violence Against Women([link is external](#)) to produce a new account of the violence, which goes some way towards truth-telling. Third, it determined – based on evidence and in accordance with Indonesian and international law – what kinds of crimes against humanity were perpetrated and which parties were responsible. In doing so, the tribunal served many functions that Indonesian government institutions have been unable to fulfil.

Indonesian politicians, including the former Coordinating Minister for Political, Legal and Security Affairs Luhut Panjaitan, predictably dismissed the tribunal([link is external](#)) the same day its findings were released. The former general claimed that the ITP was a foreign initiative, or an initiative carried out by "traitors" to the nation. These accusations overlook the fact that Indonesian activists were the key instigators of the initiative, and they worked within the framework of Indonesian laws that promise protection of human rights and redress for abuses of these rights.

...

... Indonesian human rights activists, lawyers, academics and journalists provided crucial support to the tribunal. Further, the tribunal was supported by survivors of violence, all of whom were Indonesian by birth.



Indicative of this sentiment were the emotional responses of victims to the report. Former political prisoner Martin Aleida, who testified at the IPT, told the media([link is external](#)): “I was quite emotional when the judge stated that this was genocide. I think that this is an extraordinary ruling.” As with the Tokyo Tribunal, it is the victims of these crimes who seek out and receive validation and moral justice from this process, if nothing else.

The tribunal was initially held in The Hague in the Netherlands because of the symbolism of this city as the location of the International Criminal Court, but also because threats and intimidation related to 1965 activism meant it could not be safely held in Indonesia. As we have previously commented, this was weighed up with the risk of holding the tribunal in the Netherlands, Indonesia’s former coloniser. The location of the trial has been an ongoing focus for commentary from Vice President Jusuf Kalla, Luhut, and others. But Foreign Minister Retno Marsudi ([link is external](#)) indicated that her office understood the Dutch government played no part in the IPT. Crucially, intimidation of those involved in the IPT and other efforts to speak out about 1965 has continued since the tribunal was held in November.

Indonesian Democratic Party of Struggle (PDI-P) lawmaker Eva Sundari was one of the first politicians to back the tribunal. She called on the government([link is external](#)) to heed the findings, as well as those of the two symposiums earlier this year, to establish a truth and reconciliation commission.

On Monday, the National Commission of Human Rights (Komnas HAM) welcomed the findings in light of the fact that most gross violations of human rights it has investigated have failed to progress past the Attorney General’s Office for further investigation and legal resolution([link is external](#)). Despite the ongoing rejection of the case and the tribunal([link is external](#)) by Attorney General Muhammad Prasetyo, who continues to make the ridiculous claim that he doubts any perpetrators, victims or witnesses are still alive, Komnas HAM hopes to use the findings to further petition him to act on its landmark 2012 report([link is external](#)) on the 1965 case.

National Defence Institute head Agus Widjojo, who led the national symposium on 1965 in April, recommended on 26 July ([link is external](#)) that government officials not be so reactive in responding to the non-legally binding judgement of the IPT. Rather they should view the findings as a reminder of Indonesia's homework and study them "as materials for finding a solution to this case". The support of Komnas HAM and select Indonesian politicians is significant – but not enough to promote consensus on the need for a resolution that will satisfy all.

President Joko "Jokowi" Widodo's surprise appointment of retired General Wiranto – who has been accused of serious human rights abuses in East Timor – as the new coordinating minister for political, legal and security affairs does not bode well for future attention to human rights violations in Indonesia.

Next steps

IPT coordinator Nursyahbani Katjasungkana has made it clear that if the Indonesian government does not seek to address these crimes against humanity, then the IPT team will take the report to the UN Human Rights Council. In the face of "ongoing and continuous [terus menerus] state denial", she explained, the victims must continue to seek resolution by other means.

The Human Rights Council will conduct its universal periodic review of human rights in Indonesia in May next year. The process ([link is external](#)), which is held once every five years, provides each state with the opportunity to declare what actions they have taken to fulfil their human rights obligations. The IPT 1965 report will be submitted as an alternative record to be considered by the Council.



So could the petition to the Human Rights Council have an impact? In recent years, the Council has examined significant human rights violations in places including Iran, Syria, North Korea and South Sudan. Through its special rapporteur on the promotion of truth, justice, reparation and guarantees of non-recurrence, it has also investigated historical cases, including the Spanish Civil War and the 40 years of dictatorship that followed, and "The Troubles" ([link is external](#)) in the UK and Northern Ireland. These investigations and consultations are, however, pursuant on the government of the UN member state extending an invitation to the special rapporteur.

Indonesia is still some years away from seeking an independent assessment of how it is dealing with its own particular dark past. In the meantime, the IPT 1965 report serves as the single most significant moral statement representing the crimes inflicted against so many.

Réseau Indonésie

Centre d'Information et de coordination entre la France et l'Indonésie

Association déclarée, SIREN/SIRET 804 91 1 923 00014

Contact : reseau.indonesie2014@gmail.com



Dossier de presse du Tribunal International du People sur le génocide en Indonésie en 1965-1966